

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Photographie commerciale :
optique et numérique (NTA.02)
conduisant à une attestation
d'études collégiales (AEC)**

au Collège de photographie Marsan

Octobre 1998

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Introduction

L'évaluation du programme *Photographie commerciale : optique et numérique* (NTA.02) conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC) au Collège de photographie Marsan s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial, de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège de photographie Marsan, dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 28 octobre 1997. Un comité de spécialistes, présidé par une commissaire, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement le 11 mars 1998². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction de l'établissement, y compris les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation, des professeurs³, des élèves et des diplômés. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en oeuvre du programme.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège de photographie Marsan et du programme évalué. Il présente ensuite brièvement le processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles en est arrivée la Commission après l'analyse du rapport d'autoévaluation et la prise en compte de l'information recueillie lors de la visite à l'établissement. Pour ce faire, il procède critère par critère, puis de façon globale. Comme le précise le *Guide spécifique*, les critères retenus pour cette évaluation sont : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, mars 1997, 23 p.
 2. Le comité visiteur était composé de : Messieurs Robert Benoît, consultant, Jean-François Bérubé, photographe et Jacques Goulet, enseignant en photographie au Cégep de Matane. Madame Louise Chené, commissaire à la CEEC, présidait le comité. Monsieur Benoît Girard, agent de recherche, agissait comme secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

Le Collège de photographie Marsan est situé sur le boulevard de Maisonneuve à Montréal où il partage des locaux avec le Collège d'informatique Marsan. Il a été incorporé en 1978 afin d'offrir un choix de programmes de formation dans le domaine général de la photographie. Bien qu'il offre des cours de culture personnelle aux amateurs de photo, sa principale activité consiste à former des photographes professionnels au moyen d'un programme intensif d'une durée de dix ou quatorze mois. À ce noyau s'ajoute depuis peu une formation de courte durée (quatre mois) en photographie numérique et le Collège entend bientôt mettre sur pied, de la même façon, trois autres programmes de courte durée consacrés respectivement à la photographie publicitaire, aux aspects entrepreneuriaux de la photographie et à la production multimédia.

En période de pointe, le Collège compte une centaine d'étudiants dont la moitié poursuit ses études le soir et les fins de semaine. Cet effectif est limité par la disponibilité de l'équipement et, par conséquent, varie peu d'une année à l'autre.

L'enseignement du programme est confié à une équipe de sept professeurs à temps plein, deux assistants-professeurs et cinq chargés de cours à temps partiel. La contribution de ces derniers se limite à l'exposition de thèmes spécialisés si bien que la majeure partie du programme est dispensée par les professeurs à temps plein.

La taille restreinte de l'établissement le dispense de se doter d'une structure administrative lourde. Les fonctions administratives comme le registrariat sont communes aux deux Collèges Marsan. La gestion courante du programme de photographie est confiée à un directeur des études qui est aussi un enseignant et la plupart des décisions concernant l'enseignement sont prises en concertation avec l'ensemble des professeurs.

Le programme

Depuis 1982, le Collège offrait le programme *Photographie commerciale* (570.34). Ce programme a été refondu en 1996 sous le titre *Photographie commerciale : optique et numérique* (NTA.02). Le nouveau programme ajoute à l'ancien une préparation à oeuvrer dans le nouveau contexte professionnel issu du virage numérique qui affecte, ces années-ci, l'ensemble du domaine de la photographie.

Comme sa version précédente, le nouveau programme vise à donner une préparation technique suffisante pour amorcer une carrière de photographe professionnel.

Le Collège n'impose aucune condition d'admission autre que celles qui sont nécessaires pour accéder aux études collégiales. Le nombre de places disponibles étant limité, les admissions se font suivant l'ordre d'arrivée des candidatures. La clientèle ainsi recrutée comporte 40 % de femmes et 60 % d'hommes. La moyenne d'âge oscille autour de 25 ans pour les groupes qui étudient le jour et de 29 pour les groupes du soir. Plus de la moitié des étudiants ont déjà fait des études collégiales avant leur entrée au Collège de photographie Marsan. Quelques-uns (2 %) ont même des études universitaires à leur actif. Une partie de la clientèle (7 %) est constituée d'étudiants étrangers ou encore de professionnels à la recherche de compléments de formation dans des domaines très ponctuels, par exemple le traitement numérique de l'image.

Le programme comme tel comporte 34.33 unités créditées, c'est-à-dire 1230 heures de formation. Il est réparti en quatre grands thèmes : la prise de vue (trois cours), les techniques et laboratoires (trois cours), les applications (quatre cours) et le traitement numérique (trois cours). Ces thèmes sont regroupés deux à deux pour former deux "sessions", selon l'appellation informelle en usage. Le programme ne comporte pas de stage en entreprise, mais des efforts sont faits tout au long de la durée des études pour communiquer le plus fidèlement possible aux étudiants la réalité du marché et les conditions de travail concrètes des photographes.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

La responsabilité d'ensemble de l'autoévaluation du programme a été confiée au Directeur des études. Sa réalisation est cependant un travail collégial auquel ont participé tous les professeurs et pour lequel la registraire, la conseillère aux inscriptions et la comptable du Collège ont été appelées à produire des informations.

Les étudiants ont été consultés et on a même profité de l'occasion pour améliorer le questionnaire qui leur est distribué à la fin de leurs études depuis plusieurs années.

Toutes les informations réunies ont été analysées et discutées avec les professeurs, lesquels ont aussi participé à la rédaction du rapport d'autoévaluation. Les conclusions du rapport sont par conséquent largement consensuelles.

La Commission est d'avis que la démarche d'évaluation a été menée de façon sérieuse et qu'elle a été soutenue par le bon climat de travail qui règne dans le Collège. Le rapport déposé reflète bien la situation du Collège et les pratiques en vigueur au moment de l'évaluation.

La mise en oeuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts du programme et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de sa mise en oeuvre.

La pertinence du programme

Le premier critère vise à s'assurer que les objectifs et le contenu du programme répondent de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail et aux attentes des élèves.

Une caractéristique marquante du programme offert au Collège est assurément sa durée de dix mois pour les cohortes de jour et de quatorze mois pour celles du soir. L'enseignement est conséquem-

ment beaucoup plus concentré que celui offert au secondaire professionnel, où les études de photographie durent deux ans, et au cégep, où elles s'étalent sur trois.

Cette caractéristique impose nécessairement au Collège de concentrer ses efforts sur les aspects les plus fondamentaux de la photographie de préférence à ceux qui pourront être acquis plus tard par les diplômés. En l'occurrence, la formation offerte se concentre sur la technique de la photographie et accorde une place relativement peu développée aux considérations esthétiques et artistiques. De façon générale, on forme ainsi des généralistes de la photographie qui sont aptes à occuper des emplois de débutants dans le domaine mais à qui il reste beaucoup à apprendre à leur sortie du Collège.

Il importe de noter que la courte durée du programme répond à un besoin clairement identifié par la clientèle du Collège. Pour diverses raisons, cette dernière estime ne pas disposer des trois années qui lui seraient nécessaires pour compléter le DEC en photographie dans un cégep public. Le programme tel que conçu au Collège occupe donc, dans l'offre de formation en photo, un créneau particulier pour lequel il existe une clientèle distincte et constante.

Selon un sondage téléphonique mené par le Collège, sur 81 diplômés rejoints, 73 occupent un emploi pertinent à la formation. De ce dernier nombre, 33 travaillent à temps plein, soit une proportion de 44,4 %. Finalement, un peu plus de la moitié de ces derniers déclarent que leur emploi à temps plein est à titre de travailleur autonome.

La cohérence du programme

La cohérence du programme est examinée sous l'angle de trois sous-critères : la contribution des cours à la réalisation des objectifs du programme; l'articulation et la séquence des cours; la charge de travail exigée des élèves.

Puisque la durée restreinte de la formation oblige à concentrer l'enseignement sur l'essentiel, il a été relativement facile de développer une vision claire et commune à tous les intervenants de la matière à couvrir et sur la façon de s'y prendre. Le résultat est un programme où les étudiants reçoivent d'abord un entraînement de base pour être, par la suite, exposés à un nombre considérable d'aspects différents de l'univers de la photo : paysage, journalisme, mode, portrait, illustration, reproduction, architecture et publicité. Toutes ces dimensions sont assurément importantes, mais à vouloir couvrir trop de domaines on est conduit, d'une part, à surcharger le programme et, d'autre

part, à le morceler en petites unités sans liens entre elles, surtout quand le passage de l'une à l'autre implique un changement de professeur. Le Collège a bien vu cette situation et a commencé à faire des regroupements visant à alléger quelque peu son programme. La Commission lui **suggère** de poursuivre ces efforts d'optimisation. Le programme gagnerait à synthétiser et à intégrer davantage les domaines à couvrir.

La séquence des cours, comme on peut le voir en consultant l'horaire détaillé, est articulée minutieusement, jusqu'à la détermination de l'ordre des sujets à aborder avec les étudiants. On peut ainsi voir comment les éléments techniques de base sont repris et approfondis à l'occasion d'exercices portant sur les applications de la photographie et comment ces derniers servent de support à des considérations minimales sur ses aspects artistiques. La séquence est donc très bien articulée et bien maîtrisée.

La charge de travail exigée des étudiants présente quelques difficultés qui sont, encore une fois, liées à la durée des études. Les étudiants ne manquent assurément pas de travail à réaliser personnellement. C'est plutôt de temps dont ils risquent de manquer. Dans un programme faisant, comme celui-ci, grand usage de ressources spécialisées comme les studios de prise de vue et les laboratoires de développement, il est difficile de considérer que le travail personnel de l'étudiant puisse se faire entièrement à la maison. La nature même du programme exige qu'au moins une partie de ces heures se déroulent en studio ou en laboratoire.

Dans l'état actuel des choses, une certaine confusion semble exister, dans le sondage fait auprès des étudiants, entre leur travail personnel ainsi défini et le travail "à la maison", c'est-à-dire celui réalisé strictement hors des murs de l'établissement. Sachant par ailleurs que les places de studios et de laboratoires sont limitées, la Commission s'interroge sur la suffisance de l'accès à ces ressources. Il est clair que le Collège ne peut offrir un accès illimité à ses laboratoires pour les besoins de travail personnel. Mais il doit, de toute nécessité, s'assurer de fournir à chaque étudiant les conditions minimales requises pour réaliser les heures de travail personnel qui sont sanctionnées par le diplôme.

Par conséquent, la Commission recommande au Collège de spécifier, pour chaque cours, en quoi consiste le travail personnel requis des étudiants, et de s'assurer que les ressources nécessaires pour le réaliser leur sont disponibles.

La valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves

Trois sous-critères permettent d'apprécier la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des élèves : l'adéquation des méthodes pédagogiques et leur adaptation aux caractéristiques des élèves; les services de conseil, de soutien et de suivi, les mesures de dépistage ainsi que les mesures d'accueil et d'intégration permettant d'améliorer la réussite des élèves; la disponibilité des professeurs.

Les méthodes pédagogiques dont le rapport d'autoévaluation fait état sont en tous points conformes à l'usage pour ce type de programme. Le caractère concret de la formation à donner impose une démarche d'enseignement standardisée qui s'appuie largement sur la pratique et dont on peut difficilement s'écarter. Cet aspect du programme est adéquat.

Le Collège ne s'est pas doté d'une infrastructure qui lui permettrait d'apporter un soutien particulier aux étudiants en difficulté. Sa taille permet de remplacer ces services par un contact plus étroit et plus personnalisé avec les professeurs lesquels sont ainsi en mesure de dépister rapidement les difficultés et d'intervenir.

Tous les professeurs permanents sont présents au Collège 35 heures par semaine au minimum. Compte tenu de l'aménagement des lieux, ils sont alors continuellement accessibles à leurs étudiants.

L'adéquation des ressources

Quatre sous-critères sont retenus pour apprécier l'adéquation des ressources : le nombre et les qualifications des professeurs; le nombre et les qualifications du personnel professionnel et technique; les procédures ou les mesures prises pour l'évaluation et le perfectionnement des professeurs; les ressources matérielles affectées au programme.

Les qualifications des professeurs sont garanties par l'expérience et la pratique de la photo. La Commission, tout comme les étudiants qui se sont exprimés sur le sujet d'ailleurs, est d'avis que l'équipe professorale est un atout pour le programme.

Les étudiants peuvent aussi compter sur la présence d'une assistante-professeure. Sa compétence est égale à celle des professeurs réguliers mais son rôle consiste principalement à soutenir les

étudiants durant leur travail en laboratoire. Elle n'a pas la responsabilité d'un cours particulier et ne participe pas à l'évaluation sommative des étudiants.

Le Collège est soucieux de se tenir au courant des derniers développements dans son domaine et de soutenir le perfectionnement de son personnel. Il faut souligner l'excellente initiative consistant à donner à tout le personnel un perfectionnement collectif à l'aide de personnes-ressources invitées sur place par le Collège.

Une autre mesure digne de mention, parmi celles destinées à soutenir la motivation du personnel, est assurément la formule de participation aux bénéfices qui, sous une forme ou une autre, est en vigueur dans le Collège depuis plusieurs années. En vertu de cette pratique, une partie substantielle des bénéfices annuels du Collège est redistribuée aux employés.

Le programme est bien pourvu en ressources matérielles. Les caméras, accessoires de studio et fournitures diverses sont disponibles en quantité suffisante. La seule ombre au tableau concerne l'accessibilité aux laboratoires dont on a déjà traité au regard du travail personnel des étudiants.

L'efficacité du programme

Quatre sous-critères permettent d'apprécier l'efficacité du programme : les mesures de recrutement et de sélection; la capacité des modes et instruments d'évaluation à vérifier l'atteinte des objectifs des cours et du programme; les taux de réussite des cours; les taux de diplomation.

Le programme recrute sa clientèle en faisant de la publicité dans les journaux. Comme les candidats qui se présentent sont adultes et motivés, le Collège n'exerce aucune forme de sélection, se contentant de s'assurer que ses préalables généraux sont respectés. Sauf exception, les étudiants sont détenteurs du diplôme d'études secondaires, par exemple.

Dès leur arrivée, les étudiants sont exposés à la culture entrepreneuriale omniprésente dans le Collège et incités à adopter une attitude réaliste dans leur attentes et leurs relations avec le marché de la photographie. Dans cette perspective, le coût même de la formation est compris comme un investissement d'affaires destiné à être rentabilisé à long terme.

Les modes et instruments d'évaluation des apprentissages sont largement dictés par le caractère pratique des objectifs à atteindre : être en mesure de produire des photographies présentant des caractéristiques techniques et esthétiques précises. C'est pourquoi les épreuves sont souvent déterminées par la Direction et répétées dans des termes semblables d'année en année. Les plans de cours de chaque professeur s'écartent assez peu du modèle de base sauf pour les cours de la deuxième session et, possiblement, pour les cours de traitement numérique de l'image pour lesquels la matière évolue davantage. Les plans de cours sont vérifiés par la Direction qui s'assure de leur conformité à la politique d'évaluation des apprentissages en vigueur dans le Collège. Comme tous les autres aspects du programme, l'élaboration des modes et instruments d'évaluation fait l'objet d'échanges entre les professeurs et la Direction. La Commission trouve cependant les plans de cours déposés plutôt sommaires. Les liens entre les objectifs et les contenus ne sont pas très explicites. Il faut cependant tenir compte du calendrier très détaillé au moyen duquel les étudiants peuvent connaître à l'avance le contenu précis de chaque période de cours. Les ambiguïtés évoquées plus haut concernant le nombre d'heures de cours, de laboratoires et de travaux personnels se répercutent aussi dans les plans de cours. Dans le cas du cours *Prise de vue I*, la pondération des notes entre la partie pratique et la partie théorique pourrait faire une plus grande place à cette dernière, 30 % au lieu du 20 % indiqué par exemple, pour mieux refléter l'importance de cet aspect du cours.

Les taux de réussite aux cours sont satisfaisants. Le taux de diplomation, pour les trois cohortes évaluées s'élève à 50 %, 55 % et 75 % respectivement pour la période maximale d'observation. Ce taux est inférieur aux taux de placement annoncés plus haut. Le Collège s'en explique par l'attitude du marché, qui accorde plus de crédibilité au portfolio d'un photographe qu'à ses diplômes. Les étudiants en viennent donc à accorder plus d'attention à la préparation d'un bon portfolio qu'à déposer tous leurs travaux scolaires. Il arrive fréquemment que les meilleurs étudiants se voient offrir un emploi avant même la fin de leurs études. Cependant, dans la mesure où le Collège entend offrir à ses étudiants un programme d'AEC cautionné par la ministre de l'Éducation, il reconnaît devoir témoigner publiquement de sa performance au moyen, entre autres, de son taux de diplomation. Par conséquent, la Commission **suggère** au Collège de tout mettre en oeuvre pour promouvoir auprès des étudiants la nécessité de compléter leurs études et de mettre en place les mesures leur permettant d'y arriver.

La gestion du programme

Le dernier critère permet de déterminer si les structures, le partage des responsabilités et la qualité des communications favorisent le fonctionnement intégré du programme; il permet également d'apprécier la qualité de l'information donnée aux élèves sur le contenu et les exigences du programme.

On a déjà évoqué le fait que, en raison de la taille restreinte de l'établissement, la gestion du programme est largement participative, en ce sens que la plupart des décisions à caractère pédagogique font l'objet de discussions entre la direction et les professeurs. La Commission a pu constater que la communication et le climat de travail sont excellents dans le Collège. Il s'agit donc d'un bon point du programme.

L'information transmise aux étudiants durant les études est elle aussi adéquate. On leur communique avec justesse la nature du programme, ses exigences, l'état du marché de l'emploi dans le domaine, etc. La seule difficulté à ce sujet concerne l'écart qui existe entre la réalité financière de la vie étudiante dans le Collège et la perception qu'en ont les étudiants. Ceux-ci ont signalé que le portrait des charges financières associées aux études qui leur était présenté au moment du recrutement ne correspondait pas toujours avec la réalité. Les conseillers du Collège estimeraient l'investissement nécessaire dans l'achat de fournitures associées à la prise de vue ou au développement des photos. À l'inverse, on surestimerait les montants que les étudiants peuvent attendre des programmes gouvernementaux de soutien à l'éducation. Bien que ces perceptions puissent résulter de plusieurs

influences extérieures au Collège, il faut tenir compte du fait que, dans certains cas, la marge de manoeuvre financière des étudiants est très mince et une erreur d'évaluation des revenus et dépenses peut avoir des conséquences fâcheuses. Pour ces motifs, la Commission invite le Collège à fournir aux candidats intéressés par le programme un portrait aussi précis que possible des charges financières liées à la vie d'étudiant dans le Collège de même que des possibilités de financement qui leur sont offertes.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en oeuvre du programme d'AEC *Photographie commerciale : optique et numérique* par le Collège de photographie Marsan est de qualité.

Le programme bénéficie de la présence d'un personnel qualifié et bien expérimenté, tant à la direction qu'au sein de l'équipe professorale. De plus, tous les intervenants partagent une vision commune de la formation à donner et de la façon de procéder. Une connaissance pratique et réaliste du marché de la photographie imprègne tout le Collège si bien qu'on s'assure de mille et une manières que les attentes des étudiants, au sortir de leurs études, soient conformes à la réalité.

Malgré ces qualités, il y a un certain nombre de dimensions sur lesquelles le Collège doit porter une attention particulière. En particulier, la nature du travail personnel requis des étudiants doit être précisée et le Collège doit s'assurer que les ressources nécessaires à sa réalisation leur sont disponibles.

Dans une perspective différente, il serait utile d'alléger quelque peu le programme au moyen d'une meilleure intégration des contenus de cours afin d'éviter les redondances. Ceci pourrait contribuer à améliorer le taux de diplomation qui ne reflète pas la qualité de l'enseignement et qu'il serait souhaitable de rehausser dans toute la mesure du possible. Finalement, il faudrait être attentif à présenter aux candidats à l'inscription une image plus précise des conditions, particulièrement les conditions financières, dans lesquelles se déroulent les études au Collège.

Les suites de l'évaluation

Dès le dépôt de son rapport d'autoévaluation, le Collège a entrepris de corriger un certain nombre de lacunes constatées à la faveur de l'exercice.

Ayant constaté que la disponibilité de ses laboratoires et de ses studios de prise de vue était quelque peu restreinte, il a ajouté une période de cinq heures supplémentaires par semaine, ce qui se traduit, compte tenu du nombre de places disponibles, par une augmentation de 37,5 heures par session pour chaque étudiant inscrit.

Le programme a été revu pour en écarter des redondances. Celles-ci portaient sur des aspects de la photographie rendus désuètes par l'arrivée du traitement numérique de l'image, lequel permet de raccourcir considérablement plusieurs étapes du processus de production d'images. Le programme ainsi allégé a permis de faire une meilleure place aux aspects artistiques et esthétiques de la photographie.

Le Collège, a de plus, adopté une politique d'incitation à terminer les études. Plusieurs étudiants négligent de compléter leur AEC alors qu'il ne leur reste que peu d'étapes à franchir. Le Directeur des études rencontre désormais chacun d'eux et s'emploie à les convaincre et à leur suggérer un échéancier de dépôt des travaux qui leur permettra de décrocher leur diplôme même s'ils ont quitté le Collège depuis plusieurs mois.

La Commission estime que ces actions devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en oeuvre du programme évalué. Elle souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées au regard de la recommandation contenue dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président